

COMPTE RENDU AUDIENCE

IA-IPR EPS / Service pédagogique / SNEP hdF

12 décembre 2016 – 9h00, siège de l'AEFE, Paris

Pour le service pédagogique de l'AEFE :

M DURAND, chef du service

M MAILLARD, IA IPR d'EPS

Pour le SNEP hdF :

M LEMONNIER Polo, secrétaire national

M DELTOUR Anthony, responsable national

Le SNEP remercie l'IA IPR EPS et le chef du service pédagogique pour cette audience et souhaite à nouveau la bienvenue à M Maillard dans le réseau AEFE. La nomination d'un IA IPR EPS était une revendication de longue date portée par le SNEP et cela avait été d'ailleurs rappelé le 23 mars 2015 à M Durand lors d'une audience. Le SNEP constate que les choses avancent concernant l'EPS, mais pas aussi rapidement que nous le souhaiterions

Voici les 5 thèmes que le SNEP souhaitait aborder :

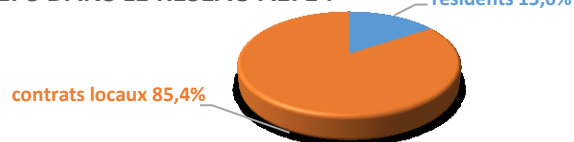
- Inspections dans le réseau,
- Formation continue,
- Homologation des établissements,
- Évaluation aux examens,
- Sport scolaire.

Introduction :

Le SNEP tient à présenter la situation de l'EPS-: il y 342 000 élèves dans le réseau répartis dans 495 établissements et 137 pays. En EPS, d'après une étude menée par le SNEP depuis 3 ans, l'EPS serait enseignée par 85.4% de non titulaires. Dans certaines zones, ce chiffre dépasse même les 95% alors que le taux d'encadrement en titulaires, pour la zone « la mieux dotée » dépasse tout juste les 28%.

La forte disparité des profils d'enseignants non titulaires n'est pas assez prise en charge par l'Agence malgré des efforts consentis et la création de 14 postes d'EEMCP2 EPS, chiffres bien en deçà des besoins (*peu de création de postes de titulaires résidents, peu d'offre en formation continue ou en formation initiale, pas de remise à niveau ou de formations en secourisme ou en sauvetage aquatique (obligatoire pour enseigner l'EPS, peu d'aide à la compréhension linguistique des textes officiels pour les non francophones, non ouverture du concours réservé aux contrats locaux du réseau etc).*)

EPS DANS LE RÉSEAU AEFE :



Le chef du service pédagogique rappelle que son service compte rattraper le retard en EPS qui représentait la dernière grande discipline (*c'est-à-dire enseignée à tous les niveaux de la scolarité nldr*) à ne pas avoir d'IA-IPR nommé à l'Agence et à être sous dotée en EEMCP2 (toutes les zones ne sont pas couvertes). L'idée, à terme, est de rééquilibrer la cartographie pour avoir un maillage plus serré. Une carte sera réalisée et adaptée en fonction des contraintes (*cf rapport de la cour des comptes et les restrictions budgétaires*) puis soumise aux instances de l'Agence en temps voulu.

Pour le SNEP, l'idée d'une planification par l'Agence est une bonne chose car les propositions de créations de postes portaient seulement des établissements (*ce qui est normal car la carte des emplois doit être votée en conseil d'établissement nldr*) ou des zones sans expertise du service pédagogique, et donc, sans vue d'ensemble. Les propositions de créations doivent être faites après étude fine de la situation : nombre d'établissements dans la zone, ratio résidents/ADL, nombre de collègues, historique de formation continue etc. Le SNEP remet d'ailleurs une enquête qu'il avait réalisée l'an dernier concernant le nombre d'EEMCP2 par discipline ainsi que l'analyse des ratios titulaires/ADL pour les zones avec EEMCP2 EPS :

EEMCP2	ZONE	PAYS	ETABLISSEMENT	Total	% EEMCP2
Lettres *	15	13	60	88	20%
Mathématiques	13	7	52	72	16%
Sciences Physiques – Chimie	13	12	27	52	12%
SVT	12	7	28	47	10%
Histoire-Géographie	13	11	22	46	10%
Anglais	11	4	30	45	10%
SES	9	3	17	29	6%
Philosophie	9	3	13	25	6%
Espagnol	5	0	7	12	3%
EPS	8	2	0	10	2%
Technologie	2	0	4	6	1%
Arts Plastiques	0	0	0	0	0%
Musique	0	0	0	0	0%
Arabe	2	3	4	9	2%
Economie-Gestion	0	2	5	7	2%
Chinois	2	0	1	3	1%
TOTAL :	114	67	270	451	

8 zones AEFÉ avec EMCP2 EPS à la loupe				
maj mars 2015				
ZONES/ PAYS	Nbre de pays	Nbre d'établissements	% de résidents	ratio heure de décharge / nbre de contrats locaux
EEMCP2 ZONE AMSUCA	5	10	2%	1h / 8,7 collègues
ZONE MAGHREB-EST / MACHREK	4	17	24%	1h / 6,8 collègues
Zone Asie-Pacifique	15	22	19%	1h / 7,2 collègues
Pays Maurice	1	4	0%	1h / 4,6 collègues
PAYS ZONE MAROC	1	36	29%	1h / 13 collègues
Zone Proche-Orient	3	48	1%	1h / 58 collègues
EEMCP2 ZONE O INDIEN	4	12	7%	1h / 21 collègues
Zone MOPI (Moyen Orient Péninsule Indienne)	12	16	16%	1h / 8,3 collègues
ZECO République Tchèque	11	20	21%	1h / 7,8 collègues
		Moyennes :	11,1%	1h / 15 collègues CL

Concernant les redéploiements de supports de postes de résidents imposés par le plafond d'emploi, le SNEP rappelle qu'il regrette ces restrictions. Il souhaite néanmoins que soit regardé le pourcentage de résidents par discipline et non le pourcentage global par établissement. En effet, un établissement peut être doté d'un pourcentage très élevé de résidents bien que des disciplines, comme l'EPS, soient sous dotées (*plus de 90% de résidents dans certaines disciplines alors que l'équipe EPS n'en compte que 10%*). Les redéploiements doivent donc se faire après étude de la situation locale par discipline et sur proposition des conseils d'établissements.

Thème 1 : Inspection dans le réseau

Le SNEP tient à rappeler l'importance des inspections pour nos collègues :

- **Importance pour la carrière des enseignants titulaires** : réajustement de la note pédagogique (promotion et mutations dans le réseau), et désormais, entretiens de carrière (PPCR).

M Durand précise que, courant janvier, un groupe de travail sera mis en place avec les organisations syndicales, pour la transposition à l'Agence du Parcours Professionnel Carrières Retraites (PPCR). Il va de soi que le thème de l'évaluation ne va pas sans poser de problème, notamment avec les 3 rendez-vous carrières et le double regard (pédagogique et administratif). Pour le SNEP-FSU, la situation existante à l'étranger devrait être maintenue et permettrait de pallier les contraintes du nouveau dispositif, à savoir conserver le rythme de carrière le plus favorable pour tous. En effet, il sera impossible pour les IA IPR de l'Agence de tenir le rythme des 3 rendez-vous de carrière à l'échelle de tout le réseau. Problème encore plus délicat pour les disciplines sans IA IPR rattaché à l'Agence... Le chef de service précise qu'il est évidemment impossible de recruter un IA IPR par discipline (en effet, si on ne considère que les langues, il y en aurait 63). Par ailleurs, il doute que le MENESR soit d'accord pour conserver le dispositif actuel et pense qu'il faudra plutôt s'orienter vers du partage de tâche et une collaboration avec les académies partenaires.

- **Retour sur les pratiques et état des lieux de l'enseignement de l'EPS** dans les établissements et dans les zones (*projet d'EPS, respect des textes, organisation et évaluation des examens, besoin en formation continue, exigence de recrutement, développement du sport scolaire*).
- **Le travail des équipes en place et la valorisation de l'engagement des collègues** (locaux ou résidents) : l'enseignement à l'étranger est exigeant et permet aux enseignants de développer de nombreuses compétences (DNL, FLE, enseignement sur le collège et le lycée voir en primaire, tutorat de collègue, organisation des examens en CCF ou terminaux, lien avec l'enseignement local...) qui mériteraient d'être reconnues. Par ailleurs, le travail des équipes en place est très peu encadré institutionnellement alors que les coordinateurs auraient parfois besoin de l'appui d'inspecteurs pour faire comprendre, voire respecter les textes officiels. Le SNEP rappelle que l'EPS est enseignée à plus de 85% par des collègues sous contrat local qui n'ont pas toujours eu une formation à la française, ne parlent pas toujours la langue française, ne peuvent malheureusement pas disposer systématiquement de stages de formation initiale ou continue. De plus, ces collègues sont parfois employés dans des conditions de rémunération très précaires (ex : en Amérique du Sud, à emploi équivalent, les salaires s'échelonnent de 400 euros à 2000 euros mensuels). Ceci peut contribuer à renforcer le ressenti envers les collègues titulaires et les textes officiels français.

Le chef de service pense qu'il ne faut pas négliger le rôle du chef d'établissement dans la valorisation de l'action des enseignants, sans pour autant rentrer dans l'aspect pédagogique bien que selon lui, le chef d'établissement est le premier pédagogue de l'établissement. Le SNEP rappelle que les collègues sont attachés au cœur du métier, c'est-à-dire à l'acte d'enseigner, et que c'est bien aux IA IPR EPS d'en assurer le suivi et l'évaluation.

M Maillard précise que les chefs d'établissements sont surtout sensibles à l'EPS comme discipline de vie scolaire et qu'il faut donc les armer pour comprendre ce qu'est vraiment l'enseignement de l'EPS à la française comme discipline à part entière, et ce, afin d'épauler le coordonnateur auprès de collègues n'ayant pas eu la même formation. Il estime qu'il va avoir un gros travail à ce sujet pour faire comprendre à quel moment ce qui est fait dans un établissement ne correspond plus à ce que doit être l'EPS telle que nous la concevons. Le SNEP rappelle qu'un travail avait été fait avec la mission sport sur la rédaction d'un texte de cadrage AEFÉ sur l'enseignement de l'EPS et qu'il serait peut-être opportun de relancer l'idée pour cadrer cet enseignement. M Maillard annonce qu'en plus d'une note de rappel sur les exigences et sur le

cadre institutionnel, il souhaite impulser et afficher une véritable politique de développement de l'EPS dans le réseau. Pour cela, il s'agira d'armer les chefs d'établissement pour mener à bien cette politique de développement. Pour cela, M Durand propose de s'appuyer sur la démarche de brochure de politique des langues de l'Agence qui sera prochainement mise à jour avec deux parties distinctes (une pour les professionnels et une pour les familles). Pour l'EPS, en procédant à l'identique, on pourrait ainsi s'adresser aux parents, qui ont trop souvent un problème de représentation vis-à-vis de la discipline EPS. M Maillard approuve l'idée des deux parties. En effet, il a pu rencontrer des collègues locaux soucieux de bien faire mais dont les représentations étaient très éloignées de ce qu'attend l'institution française. La partie simplifiée du document à destination des parents pourrait donc aussi permettre une bascule des représentations chez les collègues qui n'ont pas eu un parcours de formation à la française ou s'y rapprochant.

Concernant la mise en place des inspections, M Durand rappelle la procédure, suite à la demande du SNEP : chaque année, un courrier est adressé aux établissements pour rappeler la nécessité de faire remonter les demandes. Ces demandes sont envoyées via deux boîtes mails (une à destination de l' IA IPR, une pour l'Inspection Générale) et une date butoir est fixée (17 octobre pour cette année). Par la suite, une première planification est effectuée en essayant de coupler les inspections avec les visites d'homologation, les stages de formation continue et les séminaires de chef d'établissement. Dans les faits, ces demandes ne sont pas encore toutes faites dans les délais par les établissements même s'il y a une amélioration cette année. Une fois la demande effectuée, une confirmation par mail de prise en compte est envoyée à l'établissement sans garantie, pour autant, que celle-ci débouchera sur une inspection. Le plan d'inspection est défini après le traitement de toutes les remontées sans que cela soit forcément communiqué aux établissements. En effet, ce plan d'inspection étant amené à changer fréquemment, l'Agence préfère ne pas trop anticiper les annonces d'inspection. D'après M Maillard, il y a eu très peu de demande d'inspection cette année en EPS. Les collègues faisant une demande n'ayant aucune visibilité sur le processus, le SNEP souhaite que leur chef d'établissement puisse leur transférer le mail de prise en compte. En effet, depuis des années, les collègues demandeurs ne savent même pas si leur demande a été remontée.

Le SNEP demande comment sont ciblés les collègues qui seront inspectés. M Maillard dispose d'une base de données dans laquelle figure les dates des dernières inspections. Il a donc ciblé en priorité les collègues n'ayant jamais été inspectés. Ensuite, il a traité les remontées des établissements en prenant en compte les motifs de la demande (candidature sur des postes d'EEMCP2, retour en France, collègue en difficulté...). Le chef de service précise qu'il a demandé aux IA IPR de l'Agence de ne pas prévoir un nombre d'inspections trop élevé car la charge de travail avec le suivi des homologations est déjà importante malgré l'appui en extension de 3 inspecteurs Etablissement vie scolaire en poste dans diverses Académies (ils ne sont même pas à mi-temps pour l'Agence).

Par ailleurs, les IA IPR voient leur mission en tant que référent de zone pour la formation continue renforcée afin d'améliorer le dispositif. Ils feront aussi plus de formations à destination des contrats locaux. De manière générale, l'acte d'inspection n'est pas considéré comme la priorité des IA IPR de l'Agence selon le chef du service pédagogique, surtout avec la mise en place du PPCR. Les IA IPR animent tous au moins un regroupement dans l'année au moment des Comités de Pilotage et de la Mutualisation à destination des EEMCP2. Pour les stages de formation continue à destination des autres enseignants, M Maillard précise qu'il pourra en animer en fonction des contraintes de calendrier mais que l'Agence continuera à faire aussi appel aux Académies partenaires. Il précise qu'il a rappelé à ses collègues des Académies la diversité des publics assistant aux formations AEFÉ et qu'il faut bien souvent les adapter en rappelant dans un premier temps ce qui fait le cœur du métier et l'acte d'enseigner.

Concernant les EEMCP2 EPS, M Maillard est en contact avec eux et ceux-ci lui ont d'ailleurs remis à son arrivée des propositions qu'ils avaient élaborées lors de leur séminaire à Singapour. Ils sont bien évidemment aussi chargés d'assurer des formations dans le réseau. Par ailleurs, le chef du service pédagogique nous précise qu'il a engagé des échanges avec la DGESCO quant à la possibilité pour les EEMCP2 de valider le CAFA (*certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique*) sans passer par l'admissibilité lors de leur retour en France. Les futurs EEMCP2 arrivant dans le réseau, d'ici quelques années, auront quasiment tous cette certification, aussi, cette mesure serait temporaire et transitoire afin de faire valider l'expérience acquise par les collègues en poste actuellement à l'Agence. Cette certification pourrait se faire sur entretien, accompagné d'un rapport d'activité et éventuellement d'un avis de l'Agence.

Concernant la communication avec l'inspecteur, les collègues du réseau peuvent directement lui adresser des questions sans obligatoirement passer par la voie hiérarchique :

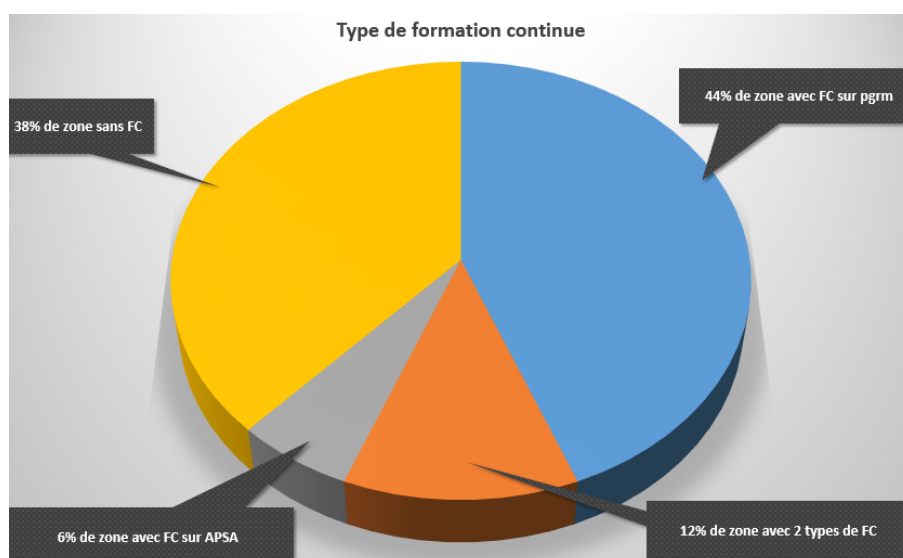
dominique.maillard@diplomatie.gouv.fr

Thème 2 : Formation continue

Le SNEP remet un document récapitulatif des stages EPS programmés en 2014-2015 et en 2016-2017. Le constat est alarmant :

- **38%** (42% en 2014/2015, 35% l'an dernier) des **zones de formation continue n'ont pas de stage** en EPS (6 zones sur 16)
67% des stages programmés sont de type "mise en place de la réforme ou programmes"
33% de stages de formation continue sur les APSA et pratiques pédagogiques.
12% (18% l'an dernier) **des zones disposent des deux types* de formations** (*situation qui devrait être la norme pour le SNEP).

- **22%** des zones avec EEMCP2 EPS ne proposent pas de formation alors que ces derniers sont censés initier et favoriser son développement (par faute de moyens et de volonté des Comité de Pilotage et de la Mutualisation).



Le SNEP rappelle que le retard en formation continue et initiale dans le réseau est énorme et que les disparités des parcours professionnels sont multiples avec plus de 85% d'enseignants en contrat local.

Le SNEP rappelle que les cellules de formation continue n'existent pas partout et que leur

fonctionnement n'est pas toujours égal (pré-tri en amont, priorité aux disciplines dites « orchestrales »...). Le SNEP est aussi persuadé que si les demandes sont remontées au CPM par les établissements, il sera impossible qu'elles soient de même nature sur une même zone. Par conséquent, aucun stage d'EPS n'est programmé faute de réelle unité dans les demandes. Pour le SNEP, il ne faut pas non plus se voiler la face : l'EPS n'est bien souvent pas la priorité des chefs d'établissements malgré les risques en matière de sécurité et la mise en place des nouveaux programmes. Les choix de stage dépendent aussi fortement de la présence au CPM de l'inspecteur de telle discipline (telle année maths, telle année français etc.). Le SNEP a de nombreuses fois alerté l'AEFE sur ce sujet et souhaite rappeler ses propositions concrètes visant à rattraper le retard en matière de formation continue et initiale pour notre discipline. Il remet, à cet effet, à M Maillard ses fiches actualisées :

Zone avec présence d'un EEMCP2 :

- Recueil systématique des demandes de l'équipe de zone par EEMCP2 EPS,
- Hiérarchisation des demandes et élaboration d'un plan pluriannuel sur 3 ou 4 ans, concertation avec l'IA-IPR de l'Agence ou de l'Académie partenaire,
- Proposition au CPM et validation (les EEMCP2 participent activement au CPM),
- Evaluation par l'EEMCP2 du dispositif en fin de mission (ou de période) et régulation annuelle en fonction des besoins (*parution de nouveaux textes, projet de zone particulier etc.*),
- Transmission argumentée aux services pédagogiques de l'AEFE et à l'IA IPR EPS du plan pluriannuel.

➤ Zone sans EEMCP2 :

- A/ Si des stages sont déjà programmés, demander à l'équipe de zone de formuler des vœux communs à l'issue de ce stage (*idéal : 2 jours ½ de formation, ½ journée de concertation de l'équipe de zone sur les besoins en formation continue, les rencontres de sport scolaire, les projets divers etc.*). C'est donc à la fin de chaque stage que la/les demandes de formation pour l'année suivante sera/seront remontée-s collectivement. Une grande attention devra être portée au calendrier (*stage devant se dérouler avant le CPM qui propose les formations de l'année suivante. Dans le cas contraire, celui-ci « réserve » un ou plusieurs stages pour l'EPS en attendant la remontée des besoins définitifs*). La présence d'un IA IPR de l'Académie partenaire ou de l'Agence serait un plus pour encadrer la réflexion.

B/ Si aucun stage n'a été programmé, le CPM **initie**, par exemple, un premier stage autour d'un IA IPR ou de l'IA-IPR AEFE sur les textes officiels et la certification. Informer les enseignants d'EPS et l'IA IPR qu'ils devront faire remonter leurs demandes pour l'année suivante à la fin du stage en insistant sur l'aspect « collectif » de ce travail.

- Une fois ce travail collectif initié, le CPM attendra donc chaque année une remontée collective des demandes de stages à inscrire au PRF. A noter que des demandes spécifiques peuvent être demandées par établissement sous forme de stage intra établissement.

M Maillard et Durand sont bien conscients que l'EPS n'est pas très bien lotie du point de vue des offres de formation. M Maillard nous annonce cependant que des groupes de travail ont désormais lieu entre tous les IA IPR référents de l'Agence en amont des CPM afin de porter les « *incontournables en terme de formation continue* » des autres disciplines (en EPS, la priorité sera les nouveaux programmes collège

car ils sont déroutants pour les collègues et nécessitent donc une attention particulière). Ce fonctionnement devrait permettre de proposer des stages disciplinaires dans les zones où il n'y avait rien jusqu'à maintenant. L'idée étant à terme et malgré les contraintes d'avoir aussi un EEMCP2 par zone afin de centraliser et de traiter les demandes.

Le SNEP propose qu'à l'issue de chaque stage soit amorcée une discussion concernant les besoins en formation pour l'année suivante. En effet, il est important d'avoir une réflexion collective sur les besoins et de profiter de l'aspect présentiel d'un stage. Il faut dynamiser le travail d'équipe de zone. Pour le SNEP, la présence en visio-conférence de M Maillard serait un vrai plus lors de ces discussions et permettrait de discuter et d'échanger avec un plus grand nombre de collègues. Le chef du service pédagogique approuve cette proposition. M Maillard tâchera de regarder le planning des stages prévus cette année afin de planifier ces visio-conférences. En tout état de cause, M Durand pense qu'avec le rôle renforcé des IA IPR lors des CPM on devrait arriver à des offres en formation continue plus équilibrées entre les disciplines.

Thème 3 : Homologation des établissements dans le réseau

Le SNEP remet une copie des deux courriers qu'il avait envoyés à l'Agence, à la DGESCO et à l'IG EPS pour dénoncer la non-conformité quant aux principes d'organisation pédagogique et éducative dans les établissements homologués au Maroc et en Espagne (février 2013 et 2014). Par ces courriers, nous alertons nos interlocuteurs (tous acteurs dans la délivrance de l'homologation des établissements scolaires à l'étranger) du non-respect des horaires obligatoires en EPS. Depuis lors, la situation dans ces 9 établissements déjà homologués n'a toujours pas évolué alors qu'ils doivent renouveler leur homologation tous les 5 ans et qu'une évaluation doit être opérée par l'Agence et le MENESR. Le SNEP donne deux autres exemples à savoir le collège Stanislas de Montréal (passage à 2h en 4^{ème} et 3^{ème}) et le lycée français de Vienne (établissement en gestion direct où les collégiens n'ont que 2h d'EPS hebdomadaires). M Durand considère qu'une telle situation dans un EGD est anormale et qu'elle doit être corrigée au plus vite, situation qui n'aurait d'après lui jamais dû arriver. Concernant les établissements partenaires et homologués, la situation est un peu différente mais il nous invite à saisir en priorité son service.

Constat est fait que les heures d'EPS, tout comme celles de technologie, servent malheureusement parfois de variable d'ajustement pour les moyens horaires. Le service pédagogique désapprouve ces pratiques.

Rappel de la situation dénoncée depuis 2013 :

Au Maroc :

- Ecole El Jabr : 2 heures d'EPS par élèves à la place des 4h et 3h obligatoires en collège. 3h en 6^{ème}.
- Léon l'Africain : 1 fois 3h par semaine, en un seul bloc.
- Ecole internationale (ORT) : 3h seulement en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires.
- Lycée Maïmonide : 2h en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires, 2h de la 5^{ème} à la 3^{ème} à la place des 3h obligatoires.
- École Normale Hébraïque (ENH) : 2 heures d'EPS par élèves à la place des 4h et 3h obligatoires en collège.

En Espagne :

- Union chrétienne de Saint Chaumont, Madrid: 2 heures d'EPS par élèves à la place des 4h en 6^{ème} et 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} obligatoires en collège.
- Collège français de Reus : 2 heures d'EPS par élèves à la place des horaires obligatoires en collège.
- Lycée français de Palma de Majorque : 3h seulement en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires. Gestion MLF
- Lycée français André Malraux, Molina : 3h seulement en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires, 2h en 4^{ème} et 3^{ème} à la place des 3h obligatoires. Gestion MLF

En Autriche :

- Lycée français de Vienne : toutes les classes de collège n'ont que 2h d'EP.

Au Canada :

- Collège Stanislas de Montréal : Les 6 classes de 4^{ème} et les 7 de 3^{ème} se trouvent avec 2h/ semaine + 1h tous les 15 jours soit 2h30 effectives moyennes par semaine.

M Maillard pense que les remontées pour les demandes ou les prolongements d'homologation vont devenir de plus en plus transparentes et qu'il sera facile de remarquer les établissements qui ne respectent pas les volumes horaires obligatoires. L'enquête lancée par les EEMCP2 EPS dans leur zone auprès des établissements permettra aussi de remarquer d'éventuelles irrégularités. Il est convenu que tous les cas de non-respect des horaires officiels devront être remontés au service pédagogique pour intervention.

Thème 4 : Organisations des examens

➤ CCF :

M Maillard annonce qu'il va mettre de l'huile dans les rouages et rappelle qu'il n'a pas la compétence pour valider les protocoles (*ce sont les académies qui ont cette compétence nldr*). Des chefs d'établissements commencent à le contacter pour voir s'ils sont dans « les clous ». Il facilite aussi la communication entre les EEMCP2 qui peuvent se charger du suivi des examens et les Académies de rattachement. Par ailleurs, il a invité ses collègues des académies à le saisir dès qu'un problème est constaté pour que les dossiers aillent plus vite. Il a d'ailleurs eu connaissance depuis sa prise en fonction de situations quelque peu particulières, notamment au niveau des options EPS (enseignement de l'option en CCF sur une activité par exemple). Bien que des dérogations temporaires puissent être accordées en fonction de la situation du moment, elles doivent être cadrées.

Il constate cependant que le dossier étranger est très peu suivi par les Académies et qu'aucun état des lieux n'est effectué. Il a donc une visibilité très faible de la situation. Un volet *examens* sera présent dans le rappel qu'il fera aux chefs d'établissement afin de sensibiliser les directions aux exigences réglementaires. Il portera un regard bienveillant sur les situations existantes mais le cadre se doit d'être rappelé et respecté.

Le SNEP rappelle que la doyenne de l'Inspection Générale avait annoncé l'an dernier qu'elle avait demandé aux Académies de lui remonter désormais annuellement un volet étranger. D'après M Maillard, cela n'est pas encore réalisé mais les choses avancent.

➤ Option EPS :

Le SNEP dénonce la lourdeur et les disparités en fonction des zones dans l'organisation des épreuves de l'option EPS en contrôle terminal. M Maillard est favorable à ce que les élèves du réseau n'aient pas à se déplacer en France pour passer leur épreuve, aussi, il encouragera toutes les initiatives qui permettront d'organiser les épreuves dans le réseau. Il rappellera les exigences et les attendus.

Le SNEP rappelle la présence, dans le rapport 2014 de la commission nationale des examens, d'un volet AEFÉ avec la possibilité pour les élèves du réseau de passer désormais une épreuve d'option EPS de n'importe quelle Académie alors que cela n'était limité qu'aux activités de leur académie de rattachement et de la liste nationale. Cette mesure ne semble pas appliquée car les services académiques ou les établissements ne connaissent pas cette possibilité. M Maillard a compris de son côté que les zones AEFÉ pouvaient changer une des deux activités académiques en fonction des spécificités locales. Aussi, il contactera la doyenne de l'IG EPS afin de faire le point avec elle et éclaircir la situation.

Chacun des protagonistes devant enchaîner avec une autre réunion, le SNEP demande avant de conclure comment, dans les faits, seront mises en œuvre les priorités pédagogiques 2017/2018 en terme de formation continue. Pour rappel, il est prévu de **"développer le sport scolaire, encourager des pratiques individuelles et collectives diversifiées, favoriser l'implication des élèves et parents dans les associations sportives"**.

M Durand précise que c'est bien une annonce, une volonté de la part de l'Agence de favoriser une politique en faveur de l'EPS et des Associations Sportives. Concernant les mises en œuvre, M Maillard précise que les événements sportifs ponctuels sont déjà très valorisés mais qu'il faut désormais développer la pratique associative dans les établissements. Chaque élève doit pouvoir vivre une expérience de la vie associative, et cela ne peut se faire que dans le cadre d'une AS à la française. Les autres dispositifs existant sont complémentaires mais ne remplacent pas les AS dont l'action est pleinement intégrée aux programmes. Il doit donc montrer aux chefs d'établissement qu'une AS n'est pas incompatible avec des activités périscolaires existantes et montrer les bénéfices que peuvent en retirer les élèves qui ne sont pas forcément tous compétiteurs.

Le SNEP rappelle son attachement à la pratique sportive associative dans les établissements par le biais des AS et précise que les événements sportifs ponctuels ne peuvent se substituer à cette pratique régulière. Au contraire, ces événements devraient découler de l'activité régulière des AS. Le SNEP prend l'exemple du tournoi de badminton UNSS organisé à Varsovie alors qu'on refuse aux enseignants de l'établissement la création d'une Association Sportive. M Maillard souhaite inciter les proviseurs à accepter de créer des AS là où les collègues d'EPS présentent un projet construit complémentaire des autres structures existantes. Les services pédagogiques appuieront ces demandes.

Le SNEP FSU remercie Messieurs Durand et Maillard pour cette audience.

Fin de l'audience à 10h30